



Rachat anticipé d'un PERP

Par Djynx

Bonjour. Je recherche une information concernant l'application de l'article 116 de la loi Sapin 2 : cet article a entraîné la modification de l'article 144-2 du code des assurances, permettant le rachat anticipé de certains PERP, quand on remplit certaines conditions bien précises (ce qui est mon cas). J'ai fait une demande auprès de ma banque le 31 janvier dernier, en fournissant tous les documents demandés, mais à ce jour (8 semaines se sont écoulées), rien ne bouge. Par ailleurs, mon conseiller que j'ai contacté à ce sujet, se retranche derrière le fait que le décret d'application de l'article 116 n'est pas encore paru, et que tant que ce n'est pas fait, je ne pourrai pas toucher mon argent, et que personne ne peut donner de délai ; en gros je n'ai qu'à attendre. Je souhaiterais savoir si c'est vrai. Je vous remercie par avance de votre réponse. Cordialement.